

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/09/2011

Réception par le Prefet : 26/09/2011

Publication : 30/09/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2011-9-6-5

Séance du vendredi 23 septembre 2011

GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS C751

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable et d'attribuer une subvention à l'association RhénAmap pour la création d'un portail Internet, dont le montant serait de 7.176 € (montant éligible de 14.352 €, taux d'intervention de 50 %), qui sera prélevé sur le programme C751, chapitre 65, nature 6574, fonction 738.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 23 SEPTEMBRE 2011

**Actions GERPLAN (F)
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention
GPL03861	ASSOCIATION RHENAMAP Création d'un portail internet pour les AMAP du sud Alsace Montant subventionnable : 14 352,00 Taux : 50% Cofinancement : UNION EUROPEENNE : 4 306,00 €	7 176,00
Total		7 176,00